

Numéro de carte d'adhésion : .....

Numéro de reçu : .....

NOM\* :

PRENOM\* :

Adresse\* :

Code Postal\* :

Ville\* :

Tél. fixe :

Portable\* :

e-mail\* :

 @ 

Profession :

Age :

\*Champs obligatoires - remplir en caractère d'imprimeries

**A QUEL COURS SOUHAITEZ-VOUS VOUS INSCRIRE ?** (selon calendrier sur notre site internet [www.iiclione.esteri.it](http://www.iiclione.esteri.it) et notre brochure 2019/2020)

NIVEAU :

JOUR :

HORAIRE :

Alternative

Etiez-vous étudiant auprès de l'Institut en 2018/2019 : oui  non 

Si oui, cours fréquenté

FRAIS D'INSCRIPTION :

réglés par :

 Virement Espèces CB chèque n. ....

Réduction au titre de :

 (joindre justificatif)

**Je déclare avoir lu et accepté les conditions générales indiquées au verso de la présente fiche d'inscription.**

Date / / 2019

Lu et approuvé  
Signature

Le règlement doit être joint à la fiche d'inscription et envoyé ou remis à l'Institut Culturel Italien avant le 20 septembre 2019.

**INSTITUT CULTUREL ITALIEN DE LYON.**  
**COURS DE LANGUE ITALIENNE SEPTEMBRE 2019 – JANVIER 2020**

**Nous vous prions de lire attentivement les conditions suivantes qui réglementent les inscriptions à nos Cours de langue et Ateliers et qui doivent être considérées partie intégrante du recto du présent formulaire**

**Conditions générales – Inscriptions**

Avec l'inscription aux cours de langue (standard, spéciaux, ateliers) de l'Institut Culturel Italien de Lyon, les étudiants et leurs représentants officiels acceptent toutes les conditions citées ci-après.

Chaque inscription est personnelle et non transférable à une autre personne ou à l'année scolaire successive.

L'inscription est valable seulement après la rédaction et la signature au recto du présent formulaire et le règlement du montant total du cours pour le semestre :

- 1) par virement bancaire sur le compte courant de l'Institut Culturel Italien, IBAN: FR76 3047 8000 1205 3620 3000 137, BIC MONTFRPPXXX, auprès de la Monte Paschi Banque de Lyon, avec le motif suivant: inscription cours d'italien niveau.....  
Dans ce cas, la fiche d'inscription peut être envoyée à l'Institut par e-mail ou par courrier, jointe au justificatif du règlement effectué ;
- 2) en espèces, par chèque bancaire ou par carte bancaire. Dans ce cas l'inscription devra être effectuée directement auprès de l'Institut, durant les horaires d'ouverture au public.

Pour ceux qui veulent poursuivre le cours durant le second semestre (10 février- 30 juin), la continuation de la fréquentation des leçons sera possible seulement après le règlement total du second versement avant le début des cours.

Le coût des manuels n'est pas compris dans le montant de l'inscription et est à la charge des étudiants.

**Test d'entrée**

Pour les nouveaux inscrits, la définition du niveau de compétence linguistique et l'insertion dans les cours correspondants sont effectuées après la réalisation d'un test d'entrée spécifique à l'Institut, sur rendez-vous. Le test coûte 10,00 € et n'implique pas d'obligation d'inscription. Pour les débutants, il n'est pas nécessaire de soutenir un test de niveau.

**Jours fériés**

Les jours fériés des cours sont communiqués au début de l'année scolaire sur le site Internet de l'Institut.

**Dates d'inscription aux cours – Nombre d'étudiants par classe**

Les inscriptions aux cours débuteront à partir du 2 septembre 2019.

Les leçons auront lieu à partir du 23 septembre 2019. Après le début des cours, il sera possible d'accepter des inscriptions jusqu'au 6 octobre 2019. Dans ce cas, le tarif reste le même et aucune réduction n'est prévue.

Le nombre d'étudiants par groupe de classe varie de 9 à 13 personnes pour les cours standard, de 7 à 9 personnes pour les cours de conversation.

L'Institut se réserve le droit de ne pas ouvrir les cours dans lesquels le nombre minimum prévu d'inscrits n'est pas atteint.

Dans ce cas, si aucun autre cours du même niveau dispensé à des horaires et/ou des jours différents ne satisfait l'étudiant, l'entière somme versée sera remboursée.

L'Institut se réserve le droit de modifier les jours, horaires, professeurs et de procéder à la fusion des classes du même niveau pour des raisons d'organisation, techniques ou administratives.

**Annulation et résiliation de l'inscription**

Au cas où l'étudiant ne peut fréquenter le cours pour des raisons justifiées, les clauses suivantes sont appliquées pour l'annulation :

en cas d'annulation communiquée à notre Bureau au moins un jour avant le début des leçons, l'Institut pourrait conserver jusqu'à 5% de la somme versée pour la couverture des éventuelles dépenses administratives.

**Aucun autre cas de renonciation aux cours par l'étudiant ne prévoit la restitution du paiement, à partir du premier jour du début des cours.**

**Réductions**

L'Institut offre un tarif réduit de 10% dans les cas suivants et seulement sur présentation d'un justificatif :

- a) étudiants ;
- b) membres de la même famille ou pour une inscription à plusieurs cours ;
- c) demandeurs d'emploi.
- d) les élèves qui renouvellent leur inscription (deux inscriptions consécutives)

Dans le cas cité dans l'alinéa b, la réduction sera offerte sur le cours le moins coûteux. Les réductions ne sont pas cumulables. Dans le cas d'une inscription annuelle à au moins deux ateliers, une réduction pourra être appliquée sur le tarif du ou des autres ateliers.

Tous les étudiants pourront en outre bénéficier pendant la période de l'inscription aux cours :

- de la gratuité de la carte d'adhésion permettant l'inscription et le prêt à la bibliothèque et médiathèque de l'Institut ainsi que l'accès gratuit aux manifestations culturelles de l'Institut et/ou de bénéficier de tarifs réduits pour des événements culturels organisés en collaboration avec d'autres structures.
- De l'assistance pour bourses d'études - cours gratuits de langue italienne - dans des écoles conventionnées situées dans les diverses Régions de l'Italie ;

**Cas de force majeure**

En cas de force majeure, si la leçon doit être annulée, elle sera récupérée à une autre date, après accord entre les étudiants et les enseignants.

**Attestations**

Au terme de l'année scolaire, l'Institut pourra délivrer une attestation de fréquentation. Pour obtenir le niveau du cours et l'inscription au niveau suivant A1 à B2 il est nécessaire de fréquenter les deux semestres (60 heures de cours).

**Informations sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679, art. 13)**

Le traitement des données personnelles demandées pour l'inscription en tant qu'utilisateur de l'Institut Culturel Italien de Lyon sera soumis aux principes de licéité, correction et transparence pour la protection des droits et des libertés fondamentales des personnes physiques.

A ces fins, nous vous fournissons les informations suivantes :

1. Le titulaire du traitement est le Ministère italien des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale (MAECI) de la République italienne qui opère, dans ce cas spécifique, par l'intermédiaire de l'Institut Culturel Italien de Lyon (18 rue François Dauphin – 69002 LYON – tel. 04 78 42 13 84 – e-mail : [iiclione@esteri.it](mailto:iiclione@esteri.it)).

2. Pour d'éventuelles questions ou réclamations, l'intéressé peut contacter le Responsable de la Protection des Données personnelles (RPD) du MAECI (adresse postale : Ministero degli Affari Esteri e della Cooperazione internazionale, Piazzale della Farnesina 1, 00135 ROMA, telefono: 0039 06 36911 (standard), mail: [rpd@esteri.it](mailto:rpd@esteri.it); pec: [rpd@cert.esteri.it](mailto:rpd@cert.esteri.it)).

3. Les données personnelles recueillies seront insérées dans une banque de données utilisée pour les finalités suivantes : invitations aux événements culturels organisés par l'IIC, diffusion d'une newsletter culturelle, promotion des cours de langue italienne, utilisation de la bibliothèque.

4. Le traitement des données émises dans la banque de données est basé sur le consentement. L'éventuel refus de communiquer ses données ne permettra pas à l'intéressé d'accéder à ces services.

5. Le traitement des données, confié au personnel chargé de ce service à l'Institut (et par l'éventuel Responsable du traitement), sera effectué de manière automatisée ou mixte.

6. Les données fournies par l'intéressé en phase d'enregistrement seront traitées seulement par le titulaire (et par le responsable du traitement) et ne seront pas communiquées à des tiers.

7. Tous les cinq ans à partir de la date d'enregistrement ou du renouvellement, l'Institut demandera à ses adhérents une confirmation télématique de leur intérêt à bénéficier du service et pourvoiera à effacer les données personnelles de ceux qui ne la fourniront pas, s'ils ne répondent pas ou s'ils expriment clairement leur refus de la donner.

8. L'intéressé peut demander l'accès à ses données personnelles et leur rectification. Malgré les conséquences concernant l'accès au service, il peut demander l'effacement de ces données, ainsi que la limitation du traitement ou l'opposition à celui-ci. Dans ces cas, l'intéressé devra présenter une demande à l'Institut Culturel Italien, en informant en copie le RPD du MAECI.

9. S'il considère que ses droits ont été violés, l'intéressé peut présenter une réclamation au RPD du MAECI (et/ou au RPD du Responsable du Traitement). En alternative, il peut s'adresser au Garant italien pour la Protection des Données personnelles (Piazza di Montecitorio 121, 00186 ROMA, tel. 0039-06696771 (standard), mail: [garante@gpdp.it](mailto:garante@gpdp.it), pec: [protocollo@pec.gpdp.it](mailto:protocollo@pec.gpdp.it)).

En déclarant avoir lu la présente information, l'intéressé fournit son consentement au traitement de ses données personnelles pour les finalités sus-indiquées.

Lu et approuvé

Lyon, le

Signature :